



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 12 juillet 2012

La Poste Distribution

VENTE DES QUARTIERS : REFUSONS L'ARBITRAIRE !

« Ne vous plaignez pas... vous avez demandé une plénière...vous l'avez eu »
dixit La Poste lors de la plénière du 2 juillet.

Les dirigeants de La Poste s'étonnent et s'agacent du front de refus que les organisations syndicales leur ont opposé lors de la plénière du 2 juillet. Lorsque le dialogue social se résume à tenir des réunions pour tenir des réunions et s'en féliciter, il ne faut pas s'étonner que les organisations syndicales, la CGT en première, refusent d'être les complices de la détérioration des conditions de travail. Le projet de modification de l'attribution de la vente des quartiers, à notre désagrément, s'inscrit totalement dans cette dernière perspective.

Avant d'entamer une révision du BRH, en créant une simple note, sur la vente des quartiers, La Poste, au courrier, aurait dû comme la CGT le demande depuis plusieurs années :

- 1/ répondre favorablement à l'ouverture de négociations sur les « normes et cadences.
- 2/ réfléchir à une réelle politique salariale et reconnaissance professionnelle.
- 3/ stopper sa politique de destruction d'emplois

La CGT, 1^{ère} organisation syndicale au courrier, représente le personnel à la hauteur de 31.48 %. Cette représentation est le reflet de la confiance accordée à notre organisation pour son activité sur le terrain, auprès du personnel. Cela nous permet de faire le constat, de façon crédible, sans appel, de la dégradation des conditions de travail, particulièrement à la distribution. Soyons clair, ce n'est pas en modifiant les règles d'attribution des tournées, tel que La Poste le propose, que la situation changera. Bien au contraire !

La CGT a lu une déclaration préalable lors de la plénière sur laquelle sont portées les revendications du personnel. Les autres O.S. ont aussi eu des propos liminaires, ce qui a permis de mettre en lumière une appréciation commune du dossier et des positions

convergentes.

- La Poste veut démanteler le BRH dans le seul but de faire disparaître, à terme ou immédiatement, la notion de titulaire de quartiers lettres, colis, remises et collectes...

- Le refus de l'appréciation pour remplacer l'examen de tri ou son substitutif

- La volonté d'avoir plus de temps pour négocier sur le dossier
- Aucune sanction contre les agents appréciés « A.

La Poste nous a répondu qu'elle n'avait pas l'intention de supprimer la Vente des quartiers. Ah ? Comment croire en sa loyauté ? Elle qui s'était engagée à suspendre les réorganisations le temps du « Grand Dialogue » et qui les continue en les rebaptisant « expérimentations. Le personnel peut-il faire confiance à un employeur qui se parjure ainsi ? Dans l'hypothèse où La Poste maintiendrait à terme la vente des quartiers, cela ne rend pas, pour autant, son projet plus acceptable. Il y avait unanimité syndicale sur ce dernier point.

La Poste veut que les Directeurs deviennent les « maîtres » des établissements dont ils ont la responsabilité. Dans ce cadre, l'appréciation deviendrait la pierre angulaire de la vie au travail à la distribution. Pour la CGT, c'est l'institutionnalisation de l'arbitraire au détriment de la qualification professionnelle et des règles collectives.

La Poste dans sa volonté de passer en force « aurait voulu » une plénière conclusive le 12 juillet, une proposition inacceptable pour la CGT. Les revendications du personnel doivent être satisfaites avant de projeter une modification du BRH via une note. La CGT appelle le personnel à s'opposer à tout recul concernant la vente des quartiers.

Exigeons des emplois en suffisance et des garanties et règles collectives de hauts niveaux.

SEPTEMBRE OFFENSIF